

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 23 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MAZEAU, OTAL, VALLARD.

Madame ROCA, excusée donne pouvoir à Monsieur MAZEAU

Etait absent, excusé : Monsieur MEDINA

Monsieur MALET donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 février 2009; ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUSTAVE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Budget Primitif de la Commune
- Vote des taux d'imposition
- Budget Primitif du Service de l'Assainissement
- Modification du P.L.U.
- Lotissement de l'Orée du Parc
- Dépôt du dossier d'appel à reconnaissance d'Agenda 21
- Questions diverses

### 1/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

La lecture des propositions de Monsieur le Maire pour le budget 2009 de la commune se résume à :

<b>Dépenses et Recettes Section de Fonctionnement</b>	<b>1 292 726,00 €</b>
<b>Dépenses et Recettes Section d'Investissement</b>	<b>881 318,86 €</b>
<b>Total Général de l'exercice</b>	<b>2 174 044,86 €</b>

<b>a) <u>Dépenses de l'exercice - Fonctionnement</u></b>		<b>1 292 726,00 €</b>
● Chapitre 011 - Charges à caractère général	344 650,00 €	
● Chapitre 012 - Charges de personnel	687 050,00 €	
● Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	29 200,00 €	
● Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	182 595,00 €	
● Chapitre 66 - Charges financières	48 231,00 €	
● Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
<b>b) <u>Recettes de l'exercice - Fonctionnement</u></b>		<b>1 292 726,00 €</b>
● Chapitre 013 – Atténuations de charges	21 000,00 €	
● Chapitre 70 - Produits des services	220 200,00 €	
● Chapitre 73 - Impôts et taxes	710 430,00 €	
● Chapitre 74 - Dotations et participations	335 096,00 €	
● Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 900,00 €	
● Chapitre 77 – Produits exceptionnels	3 100,00 €	

<b>c) Dépenses de l'exercice - Investissement</b>		<b>881 318,86 €</b>
Dépenses d'Équipement individualisées en opérations (Ecoles, bâtiments divers, voirie, complexe sportif city park, mairie, environnement, maison des associations)	768 750,00 €	
Remboursement d'emprunt – Dettes	112 568,86 €	
<b>d) Recettes de l'exercice - Investissement</b>		<b>881 318,86 €</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté	408 425,50 €	
Virement de la section de fonctionnement	29 200,00 €	
FCTVA – TLE	33 300,00 €	
Excédent de fonctionnement	70 393,36 €	
Subventions	310 000,00 €	
Emprunt	30 000,00 €	

➤ *Le budget 2009 de la commune est adopté à l'unanimité.*

## 2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour équilibrer le Budget 2009 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 605 604 €, ce qui nécessite une augmentation des taux de 1,5%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des taux à :

Taxe d'habitation	<b>11,68 %</b>
Taxe Foncier Bâti	<b>13,64 %</b>
Taxe Foncier Non Bâti	<b>120,89 %.</b>

## 3/ BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

<b>a) Dépenses d'exploitation</b>		<b>118 250.00 €</b>
Charges à caractère général	74 900.00 €	
Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	
Charges financières	24 000.00 €	
Opération d'ordre	18 350.00 €	
<b>b) Recettes d'exploitation</b>		<b>118 250.00 €</b>
Ventes produits (TRE, redevance)	91 500.00 €	
Subvention d'exploitation	3 200.00 €	
Résultat reporté de 2007	15 880.00 €	
Opération d'ordre	7 670.00 €	
<b>c) Dépenses d'investissement</b>		<b>440 552.92 €</b>
Opérations d'équipement (station d'épuration, réseaux divers)	402 700.00 €	
Remboursement d'emprunts	30 182.92 €	
Opération d'ordre	7 670.00 €	
<b>d) Recettes d'investissement</b>		<b>440 552.92 €</b>
Subventions	40 600.00 €	
FCTVA + excédent reporté	114 537.67 €	
Opération d'ordre	18 350.00 €	
Solde d'exécution reporté	267 065.25 €	

➤ *Le Budget 2009 du service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.*

#### **4/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Suite aux différents travaux de la commission d'urbanisme et aux réunions avec Mr PETERSEN, chargé de monter le dossier de modification, un projet a été établi qu'il convient d'entériner.

La zone 2AU de Leucate est partagée entre un secteur 1AUa et une parcelle qui adopte le statut de la zone UB limitrophe. Ce terrain est desservi par une servitude de passage.

La zone 2AU de Massebiau est partagée entre un secteur 1AUb1 et un secteur 1AUb2 pour la résidence sénior.

Certains conseillers posent des questions concernant la hauteur de la future résidence sénior. Monsieur FEDOU précise qu'il est envisagé un R+2 et que le règlement du PLU est justement modifié pour autoriser une hauteur du bâtiment de 9 m tenant compte des différences de niveau du terrain.

Mme GENAILLE s'inquiète de l'impact environnemental de cette construction sur les propriétés voisines, notamment en terme de perte d'ensoleillement et de vue. Elle souligne que cette question de hauteur avait déjà fait l'objet de remarques lors d'un précédent conseil.

Concernant le règlement écrit du PLU, quelques articles seront modifiés ou clarifiés.

*Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (Mme GENAILLE), 3 abstentions (Mmes CHENE, LAPORTE, MELCHIOR) approuve la modification du PLU telle qu'elle vient d'être présentée.*

#### **5/ LOTISSEMENT DE L'OREE DU PARC**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des co-propriétaires du lotissement « L'Orée du Parc » demandant la reprise par la commune de la voirie et des réseaux divers.

Cette demande, si elle est acceptée, entraînera l'ouverture de la voie à la circulation et certainement la mise en place d'une circulation à sens unique, en raison de l'étroitesse de la rue qui va au lotissement du Val de Frosines. Une étude sera demandée aux services du Conseil Général.

Les co-lotis sollicitent, en outre, la prise en charge par la mairie des frais de remise en conformité de l'éclairage public (coût estimé 2 500 €).

*Le Conseil donne son accord.*

#### **6/ DOSSIER D'APPEL A RECONNAISSANCE D'AGENDA 21**

Madame REGIS présente les axes stratégiques et le plan d'actions retenus :

##### Axe n°1: Maîtrise de l'urbanisation et Rationalisation des déplacements à St Geniès

Le développement durable dans une commune comme St Geniès Bellevue commence par une urbanisation raisonnée qui doit se faire en conservant le caractère rural de la commune.

##### Plan d'actions :

- 1) Création d'un pédibus
- 2) Intégration du nouveau lotissement dans l'environnement existant
- 3) Limitation de la vitesse dans Saint Geniès
- 4) Développement des sentiers pédestres et cyclables pour assurer un maillage optimal de la commune
- 5) mise en place de trottoirs pour sécuriser les accès piétonniers

Axe n°2: Pérennisation du lien social (mixité sociale et intergénérationnelle, association, services, ...)

Bien vivre et garder une vie dans un village passe par un lien social fort. Il est important que les services restent adaptés à la composition de la population. Les services à la personne sont un axe particulièrement important. Les commerces de proximité permettent aussi de garantir un lien social, et de favoriser les moyens de transports alternatifs à la voiture. Enfin, il est important que les associations soient pérennisées.

Plan d'actions :

- 1) Construction d'une Maison Senior
- 2) Ouverture de nouveaux logements sociaux
- 3) Création d'une maison des associations
- 4) Création d'un point Accueil pour les 12-17 ans
- 5) Réfection du gymnase
- 6) Commerce de proximité
- 7) Suivi de la qualité du restaurant scolaire

Axe n°3: Maitrise des consommations des ressources (eau, gaz, électricité) et maitrise des déchets

Plan d'actions :

- 1) Formation des employés municipaux
- 2) Administration éco-responsable
- 3) Tableau de bord des consommations énergétiques
- 4) Travail sur une fiscalité incitative
- 5) Diagnostic énergétique des bâtiments publics
- 6) Rénovation de l'éclairage public
- 7) Un nouveau lotissement économe et respectueux de l'environnement
- 8) Réduction du volume des déchets verts
- 9) Récupération de l'eau de pluie
- 10) Choix des plantes et gazons
- 11) Réflexion globale pour les nouveaux bâtiments

<b>7 QUESTIONS DIVERSES</b>
-----------------------------

**Bureau de Poste**

Un courrier adressé à la Mairie nous informe qu'une pétition circule actuellement dans le but de s'opposer à une éventuelle fermeture de notre bureau de poste et demande est faite au Conseil Municipal de soutenir cette action.

Le Maire propose de faire un courrier, au nom du conseil, aux autorités concernées en insistant surtout sur la gêne occasionnée par les plages horaires d'ouverture, les changements d'horaires intempestifs, les fermetures fréquentes sans préavis, liées à priori au non remplacement des agents absents.

Le Conseil donne son accord.

**Climatisation de la salle de cinéma**

Monsieur DAVID nous informe que 5 devis ont été étudiés par la section cinéma du Foyer Rural. Il remercie l'Association Coteaux 21 qui par ses conseils a aidé à la qualité et à l'efficacité de ces démarches.

Le choix définitif devrait intervenir prochainement et les travaux réalisés courant mai 2009.

**Restaurant Scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme MASSET, directrice de l'Ecole Elémentaire, signalant qu'un parent s'était plaint du manque de possibilité des enfants de se laver les mains avant de prendre leur repas au self.

Après avoir procédé à un état des lieux, il a été décidé d'adapter ou de remplacer les robinets installés dans le restaurant scolaire afin d'éviter les éclaboussures, d'installer un tapis antidérapant et de placer un panneau d'information recommandant aux enfants de se laver les mains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.